

Du 29 novembre au 6 décembre, nous votons pour nos représentant-e-s en commission administrative paritaire (CAP). La CAP intervient sur toutes les questions liées au déroulement de carrière et aux garanties statutaires. Elle n'a pas vocation à être une chambre d'enregistrement. Il y faut donc des élu-e-s combatifs, sûrs de leurs valeurs. Avec la CGT, faites le choix de la clarté !

1

UNE PÉNURIE DES PROMOTIONS

Il faut en moyenne 13,9 années à la centrale pour obtenir une promotion : ce sont les carrières de l'ensemble des collègues qui sont bloquées. Les possibilités de promotion offertes en CAP se réduisent chaque année davantage. Comment respecter l'engagement des agents-es et la qualité du travail avec si peu de promotion ?

2

EN FINIR AVEC LE FANTASME DU MÉRITE

Pour l'administration, les promotions de corps ou de grade seraient l'occasion de récompenser les agents les plus « méritants ». **Mais le mérite, c'est quoi ?** Comment comparer l'engagement professionnel ou la charge de travail, l'expertise de dizaines d'agents dans des services différents ? Sur quels critères ? **C'est le règne de la subjectivité !**

3

S'ATTAQUER AU BLOCAGE DES CARRIÈRES

Pour la CGT, il faut appliquer en CAP des critères objectifs, mesurables et applicables à toutes et tous. C'est le sens de notre engagement. Pour s'attaquer au blocage des carrières, **la CGT défend en priorité les agent-es bloqué-es au sommet du grade précédent la promotion de grade** ou de corps. C'est le principe de la linéarité des carrières, c'est-à-dire du droit à un déroulement continu de carrière !

De vraies avancées obtenues !

Ces dernières années, les lignes ont enfin bougé en CAP. Nous avons fini par obtenir de l'administration :

- Fin des listes bloquées
- Meilleure prise en compte de l'ancienneté dans les propositions faites par les directions.

Mais nous sommes toujours loin du compte ! Le fait du prince règne toujours sur les promotions. Il reste beaucoup à faire, **nous avons besoin d'être plus forts face à l'administration !**

Action Publique 2022 : CAP en danger !

Le chantier Action publique 2022 annonce une vraie casse du statut de la fonction publique (externalisations, recours massifs à des contractuels...). Il prévoit aussi la fusion des comités techniques et des CHSCT et que **les CAP soient vidées de leurs compétences** en matière d'avancement et de mobilité. Pourtant, le problème actuel est la faiblesse des moyens dont disposent les instances pour défendre réellement les personnels : l'avis des représentants du personnel ne produit aucune obligation pour les employeurs publics. Ne nous laissons pas faire !

En votant CGT, renforçons les CAP !

À quoi sert la CAP ?

Elle traite des questions relatives aux carrières individuelles des agents : avancement, promotion de grade ou de corps, réductions d'ancienneté, titularisations, détachement, recours concernant l'évaluation, sanctions disciplinaires, etc.

NOS REVENDICATIONS À LA CENTRALE

Des promotions pour toutes et tous !

- Une vraie hausse du ratio promu / promouvables et donc des possibilités de promotion
- Un plan de requalification pour reconnaître la réalité de notre travail et nous permettre de progresser

Pas de clientélisme !

- La CGT prépare ses propositions sans clientélisme et ne sera jamais un syndicat qui ne défend que ses adhérents
- Des élu-e-s qui dénoncent les copinages et l'opacité des propositions
- Des élu-e-s qui dénoncent des dossiers fondés uniquement sur les comptes-rendus d'entretiens professionnels
- Des élu-e-s qui refusent le jeu de l'étude des dossiers : faire croire que nous saurions départager le « mérite professionnel » des 400 collègues promouvables est de la démagogie

Pour des critères objectifs

- Les propositions de la CGT reposent sur des critères objectifs : échelon, ancienneté dans le grade
- Les élu-e-s CGT défendent prioritairement les agents qui n'ont pas encore obtenu de promotion en CAP

Avec la CGT, l'intérêt général plutôt que les premiers de cordée !

Première organisation syndicale dans la Fonction publique, la CGT incarne un syndicalisme interprofessionnel, ouvert sur les problèmes de société. La CGT lutte pour l'emploi, les salaires, la retraite, la protection sociale, la défense du service public, pour des garanties collectives de nos statuts, la défense des carrières et des salarié.e.s sans favoritisme ni clientélisme. Parce que nos conditions de travail sont les mêmes partout la CGT Administration centrale travaille en lien avec les syndicats CGT des autres administrations centrales et des autres services de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

NOS REVENDICATIONS NATIONALES

Droits à la carrière

- ✓ 1 seul grade par corps : garantie d'un déroulement de carrière à l'ancienneté sans blocage
- ✓ Garantie d'un passage automatique dans le grade supérieur en fin de grade
- ✓ Plan de requalification massive des emplois
- ✓ Ouverture de postes aux concours pour permettre des passages accélérés au grade supérieur par examen professionnel

Primes

- ✓ Intégration du régime indemnitaire dans le salaire indiciaire
- ✓ Refus des primes « au mérite » qui individualisent les rémunérations et mettent les collègues en concurrence
- ✓ Abrogation du RIFSEEP

Des salaires décents

- ✓ Dégel du point d'indice et indexation sur l'inflation avec rattrapage des années antérieures
- ✓ Début des grilles indiciaires à 1800€ minimum pour tous les personnels et revalorisation immédiate de 400€
- ✓ Abrogation du jour de Carence

Retraite

- ✓ Retraite à taux plein à 60 ans
- ✓ Maintien du système de retraite par répartition et refus de la réforme Macron du système de retraite par points

CGT Educ'action administration centrale

Nous contacter : cgteducation.syndicat-ac@education.gouv.fr

Secrétaire général : Claude Marchand (5 14 83)

Nos infos en ligne : www.cgteducationac.fr

 CGT Educ'action Centrale

 @CgtEducAC

Élections professionnelles
Fonction publique d'État

JE VOTE
CGT 
6 DÉCEMBRE
2018